



Separation compliqué, mes droits

Par **mademoiselle89**, le **11/01/2016** à **15:15**

bonjour,

Je suis séparé depuis mi aout de mon ex compagnon nous avons un appartement ou nos 2 noms figure sur le bail.

Je suis reparti vivre chez mes parents temporairement jusqu'à ce qu'il libère les lieux. A notre séparation nous avons fait un deal je lui laisse l'appartement jusqu'à début janvier que sa formation soit terminée et qu'il est le temps de trouver un autre logement seulement monsieur en a aujourd'hui décidé autrement il n'a pas fait de dossier pour trouver un autre logement et il se réveille maintenant. Toutes les factures (eau électricité et même le loyer) sont débitées de mon compte) et ce mois-ci il ne m'a donc rien donné pour le loyer vu qu'il est censé ne plus être dedans. Ai-je des recours pour le virer? Cordialement.

Par **youris**, le **11/01/2016** à **17:02**

bonjour,

vous pouvez résilier les contrats à votre nom, d'eau et électricité en indiquant les coordonnées du locataire suivant.

pour le bail, vous devez donner congé à votre bailleur en indiquant que votre compagnon reste dans l'appartement.

tant qu'il est sur le bail, vous n'avez pas le droit de le virer.

salutations